



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU SIVU DES ORMEAUX

Délibération n° 2025-002

Participation financière des communes- Année 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mars à neuf heures, le comité syndical à vocation unique « SIVU des Ormeaux » dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de PIGNY, siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Christian MANCION.

Inscrits : 9
Présents : 8
Votants : 8

Date de la convocation : 12 mars 2025

Présents : Christian MANCION, Patrick PARFAIT, Éric COLLIN, Mickaël GENESTE, Patrick RICHARD, Jean-Luc LEGER, Cyril GRILO, Jean-Luc VELTZ

Absente : Nadine EUDE-COULON

Secrétaire : Mickaël GENESTE

Le Président propose de définir la participation financière de chaque commune pour l'année 2025.

Après étude des coûts annuels (investissement et fonctionnement), le Comité Syndical décide de fixer la répartition financière de chaque commune. Montant total pour les 3 communes : 9 000 € pour l'année 2025.

Depuis juillet 2017, le salaire des secrétaires du SIVU est pris en charge par la commune de Pigny. Le coût actualisé du salaire annuel est de 1 827 € soit 609 € par commune. Il convient ainsi de défalquer de la contribution de PIGNY 1 218 € et ajouter 609 € aux communes de VASSELAY et SAINT-GEORGES SUR MOULON.

La participation financière est répartie comme suit :

* PIGNY	26 %	soit 2 340 € - 1 218 € soit 1 122 €
* SAINT-GEORGES SUR MOULON	39 %	soit 3 510 € + 609 € soit 4 119 €
* VASSELAY	35 %	soit 3 150 € + 609 € soit 3 759 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la participation financière et la répartition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Mickaël GENESTE

Le Président,

Christian MANCION



Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le
Publié sur site <https://pigny.fr> le